



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentis

Question écrite n° 108814

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur le recrutement d'apprentis dans le secteur public. Le Gouvernement a récemment pris une série de mesures afin de faciliter le développement de l'apprentissage, ce dont beaucoup de chefs d'entreprises et d'apprentis se réjouissent. Néanmoins, certains employeurs du secteur public, dont un proviseur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, l'ont sollicité concernant le coût d'un apprenti dans le secteur public. En effet, les employeurs du secteur public ne bénéficient pas des aides attribuées aux entreprises (indemnité compensatrice, crédit d'impôt) et doivent verser une rémunération plus importante aux jeunes de l'ordre de plus 10 % pour un niveau bac et de plus 20 % pour un niveau BTS. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est envisageable que les aides accordées aux établissements publics, et notamment aux établissements d'enseignement agricole, soient révisées afin de favoriser le recrutement d'apprentis dans des conditions similaires aux entreprises privés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108814

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11506